



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

**N° 2022/64**

**Objet : Economie : ZA Condomines - Acquisition d'une parcelle de terrain à Monsieur Robert MAURIES**

Monsieur le Président rappelle l'intérêt que suscite la ZA Condomines à Fréjeville auprès des entreprises.

Le projet initial de cette zone prévoyait une extension le long de la D 112 en prolongement de la raquette de retournement sur des terrains appartenant à la famille MAURIES.

Afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et maintenir une dynamique de développement local, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'acheter un terrain à Monsieur Robert MAURIES, domicilié 6, l'Issartade - 81570 Fréjeville, à détacher de la parcelle ZB n°177, sur la commune de Fréjeville, d'une surface d'environ 26.400 m<sup>2</sup> au prix de 225.000 € NET, soit 8,52 €/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte d'acheter un terrain d'environ 26.400 m<sup>2</sup> au prix de 225.000 € NET, soit 8,52 €/m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle ZB n°177, à Monsieur Robert MAURIES, sur la commune de Fréjeville,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe ZA 2022.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 juin 2022.



Le Président,

